

**Séance extraordinaire****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 2 mars 2020, de 20h00 à 22h30
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	25 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. Stéphane Papilloud, M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Public : ~3, presse : 2
Excusés	Mme Mégane Porcellana, Mme Pascale Moos, M. Cédric Richard, M. Daniel Roh, M. Jeton Rexhepi.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour 1
2. Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2020 1
3. Présentation de l'EMCR 2
4. Règlement sur l'eau potable (2^{ème} lecture)..... 2
5. Informations de la part de l'exécutif 3
6. Divers 3

DÉLIBÉRATIONS

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance et annonce les personnes excusées. Le président fait également office de scrutateur en l'absence du vice-président qui n'est pas présent ni remplacé et ce, d'entente avec les chefs de groupe.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

Tous les groupes acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2020

Tous les groupes entrent en matière.

Le procès-verbal de la séance plénière du 27 janvier 2020 est accepté à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE L'EMCR

Présentation de l'état-major de conduite régional des Côteaux du Soleil pour les communes de Conthey, Vétroz, Ardon et Chamoson par les personnes suivantes :

- M. Philippe Girod : historique, bases légales, fonctionnement
- M. Eric Papilloud : dangers et planification
- M. Daniel Germanier : intervention
- M. Gérald Glassey : formation
- M. Yvan Fontannaz : consignes de comportement.

4. RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE (2^{ÈME} LECTURE)

Tous les groupes entrent en matière.

MESSAGE DE LA COMMISSION AD-HOC

M. D. Kuster, président de la commission, annonce que la commission a pu traiter tous les amendements lors de sa séance du 26 février. Elle a également entendu deux conseillers municipaux qui ont pu exposer le point de vue de l'exécutif.

DISCUSSION

M. Alexandre Roh demande s'il y a une réponse à la question de M. D. Roh sur la projection des coûts d'installation des compteurs à 5 ans et 10 ans. M. Olivier Cottagnoud répond que vue la durée d'amortissement des compteurs sur 20 ans, la différence est minime. Le problème est plutôt lié à la finalisation du réseau d'irrigation qui va nécessiter encore environ trois millions et que c'est cet investissement qu'il faut pouvoir échelonner.

Le président passe à la discussion article par article. Seuls les articles concernés par les nouveaux amendements soulèvent des questions ou des discussions.

Article 28, al 4 « annonce des tarifs »

La commission n'ayant pas pu obtenir un consensus fort, elle n'émet pas de recommandations.

L'amendement est accepté par 19 oui, 1 non et 4 abstentions.

Art. 38 al. 1 « entrée en vigueur »

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Art. 39 al. 1 « délai de mise en œuvre »

Les groupes UDC et PDC annoncent qu'ils retirent leur amendement respectif car ils sont satisfaits par le contre-amendement proposé par la commission.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Art. 39 al. 1 lettre b « installation de compteur sur demande de l'abonné »

L'amendement est refusé par 20 non et 2 oui.

Annexe 1, art. 3.1 « fourchette basse »

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Annexe 1, art. 3.2 « forfait pour taxe de consommation »

M. Yannick Cordonier annonce que l'amendement déposé par le groupe UDC n'est pas bien formulé, le nombre de 80m3 annoncé était repris du règlement initial et ils aimeraient pouvoir proposer un tarif dégressif sur le modèle des autres règlements.

Le président annonce une pause pour que la commission et le bureau puissent se consulter.

La commission comprend le sens de la demande mais veut savoir, avant de statuer, si le bureau autorise une modification d'amendement de dernière minute.

Le bureau estime que les modifications ne sont pas anodines et qu'une entorse au règlement enverrait un mauvais signal et décide donc de ne pas accepter la modification de dernière minute de l'amendement.

Le groupe UDC décide finalement de retirer son amendement.

VOTE

La discussion article par article terminée, il n'y a pas d'autres questions, le président passe au vote et demande qui accepte le règlement en deuxième lecture.

*Le règlement proposé avec ses amendements est **accepté** en deuxième lecture par 20 oui, 2 non et 2 abstentions.*

Le président remercie M. D. Kuster et les membres de la commission pour le travail fourni.

5. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. O. Cottagnoud

- Les rencontres avec la population auront lieu lors de deux soirées, les 14 mai aux Vergers et 19 juin à Magnot.
- Venue des émissaires de Beaumont les Valence du 19 au 31 mai.

Mme Lydia Moix

- La rentrée scolaire 2020 accueillera 623 élèves et la commune bénéficiera d'une 9^{ème} classe.

M. Fabien Papilloud

- Les modifications au règlement de police demandées par le canton ont été discutées et convenues par le secrétaire communal et le président de la commission. Le règlement a ensuite été signé par l'exécutif et le législatif.
- Inauguration du biotope de Pra-Pourri le 19 juin.


6. DIVERS

- Réception d'une question M. X. Berthouzo sur la pollution des eaux de surface¹.
- Prochaine séance, le 15 juin, sur les comptes 2019.

¹ Annexe 20200302_PV_CG_1_Question_Berthouzo_Pollution_Eau.pdf

Le président clôt la séance à 22h30.

Ainsi fait à Vétroz, le 25 mai 2020



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



M .DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général